

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Pour une interprétation asymétrique des droits linguistiques au pays

Ottawa, le 20 octobre 2014 – L'interprétation asymétrique des droits linguistiques est la voie pour éviter une collision entre la vision des francophones en contexte minoritaire et celle des francophones du Québec, a expliqué le constitutionnaliste Benoit Pelletier à 200 conseillers scolaires réunis à Niagara Falls du 16 au 18 octobre dernier.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) tenait dans cette ville ontarienne son 24^e congrès annuel sous le thème : *Provoquer sa chance : les avantages du démarchage pour les conseils scolaires!*

Conférencier principal, Monsieur Pelletier a souligné l'importance de resserrer les liens entre les francophones vivant en contexte minoritaire au pays et les francophones du Québec. « Il ne faut pas que la francophonie soit fragmentée », a précisé l'ancien ministre à la Francophonie canadienne et responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes sous le gouvernement québécois libéral de Jean Charest.

Monsieur Pelletier a expliqué que le Québec souhaite une interprétation plus étroite de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui garantit le droit à l'instruction aux minorités linguistiques alors que les francophones en contexte minoritaire au pays désirent au contraire une interprétation plus large.

Quatre conseils scolaires francophones sont devant les tribunaux, dont deux devant la Cour suprême du Canada, pour revendiquer leurs droits de gestion scolaire notamment au chapitre de l'équivalence des infrastructures et des droits à l'admission des élèves. La cause de l'école Rose-des-Vents en Colombie-Britannique sera entendue en décembre prochain et celle de la Commission scolaire francophone du Yukon en janvier 2015.

Les élus scolaires ont aussi été interpellés lors de ce congrès pour qu'ils mobilisent davantage la communauté incluant les médias et qu'ils sensibilisent de façon plus marquée les décideurs aux obstacles rencontrés pour assurer la vitalité et la pérennité de l'éducation en langue française.

« Il faut gagner des alliés un à un en dépit de la conjoncture », a affirmé la sénatrice franco-manitobaine Maria Chaput. « La roue qui grince le plus est celle sur laquelle il faut mettre de la graisse », a ajouté le député néo-démocrate du Nouveau-Brunswick Yvon Godin en parlant de l'importance de la pression politique. Les deux politiciens en compagnie du candidat aux élections municipales ontariennes à Rockland, dans l'Est ontarien, Jean-Marc Lalonde, ont débattu des moyens à la disposition des conseils scolaires pour sensibiliser les décideurs à des enjeux clés.

Ce congrès a par ailleurs mené à la réélection de Monsieur Robert Maddix à la présidence de la FNCSF. Il s'agit de son quatrième mandat. « L'événement a permis d'outiller les élus scolaires en matière de démarchage. En assemblée générale annuelle, les congressistes ont également donné le feu vert pour poursuivre la planification stratégique 2015-2020 entamée plus tôt cette année. Cette nouvelle planification stratégique s'articule autour de trois grands axes soit la spécificité, vitalité et valeur ajoutée de l'école de langue française, le positionnement et droits à l'éducation en langue française et, enfin, le renforcement des capacités des membres. »



**Le constitutionnaliste Benoit Pelletier
en discussion avec le conseiller scolaire
Lucien Comeau du Conseil scolaire
acadien provincial**

(suite en page 2)

Par ailleurs, ce congrès a été l'occasion de souligner la contribution exemplaire d'un conseiller scolaire à l'éducation des francophones en milieu minoritaire par le biais du prix Jean-Robert-Gauthier. Ce prix a été décerné cette année à Madame Yolande Dupuis qui œuvre depuis 20 ans pour l'éducation en langue française au Manitoba ainsi qu'au plan national.

Elle s'est notamment battue pour assurer la mise en place de la division scolaire franco-manitobaine. Elle y a été présidente de 1998 à 2004, en plus de présider d'innombrables comités et groupes de travail internes.

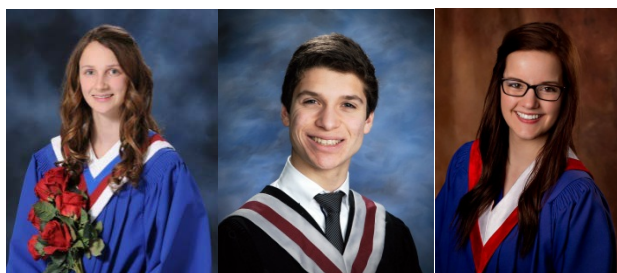
Madame Dupuis a également été présidente de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones. Elle a présidé l'Association des commissions scolaires du Manitoba.

Grâce à son apport, la Division scolaire franco-manitobaine a pu s'épanouir. Elle dessert aujourd'hui plus de 5 000 élèves dont les tout-petits à la maternelle à temps plein, compte 19 garderies associées ou rattachées à ses écoles ainsi que des projets pilotes de formations pour les métiers et pour la prématernelle à temps plein.

Finalement, la réussite académique, le leadership et l'implication communautaire ont aussi été à l'honneur lors de ce congrès grâce aux bourses Paul-Charbonneau, volet éducation, décernées chaque année à des finissants du réseau des écoles secondaires de langue française de la FNCSF issus de trois régions du pays soit le l'Ouest/le Nord, le Centre et l'Est. Ces bourses ont été accordées cette année à **Julie Bérubé** de l'Alberta, **Olivier Smith** de l'Ontario et **Marie-Ève Dufour** du Nouveau-Brunswick.



La lauréate du prix Jean-Robert-Gauthier 2014, Yolande Dupuis, en compagnie de l'avocat Mark Power de Juristes Power, partenaire associé au prix JRG, et le président de la FNCSF, Robert Maddix



Ces bourses sont accordées par la Fondation Éduquer en français qui est le fruit d'une collaboration entre la Commission nationale des parents francophones (CNPf) et la FNCSF. À son mandat de faire la promotion de l'éducation et de l'enseignement de langue française au Canada et d'accorder les bourses Paul-Charbonneau, la Fondation compte également offrir un fonds d'appui juridique pour les conseils scolaires francophones qui doivent aller devant les tribunaux pour défendre leurs droits de gestion scolaire.

Rappelons que la Fédération nationale des conseils scolaires francophones est un organisme sans but lucratif qui représente, au plan canadien, 28 conseils et commissions scolaires francophones et acadiens partout au Canada. Ces conseils et commissions scolaires offrent des services éducatifs en français à plus de 150 000 élèves rassemblés dans près de 650 établissements scolaires. La FNCSF a pour mission de veiller, en collaboration avec ses partenaires, aux intérêts de son réseau de membres autonomes et des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire afin que tous contribuent à la vitalité et à la pérennité des écoles de langue française au Canada.

Renseignements : Valérie Morand , gestionnaire des communications FNCSF/RNDGE
Tél. : (613) 744-3443 cell (613) 327-2308 Courriel : vmorand.fnscsf@bellnet.ca